CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 7 février 2023 à 19H.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt des procès-verbaux

4. <u>LÉGISLATION</u>

- Avis motion et dépôt de projet de règlement
- 2. Avis motion et dépôt projet de règlement
- 3. Avis motion et dépôt projet de règlement

5. <u>FINANCES</u>

1. Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 1. Ressource externe Architectes
- 2. Ressource externe ingénieurs

3. Achat matériel pompier

7. LOISIRS ET CULTURE

- 1. Collecte de sang
- 2. Rapport final PDT local terrain de volley-ball
- 3. Demande dans le programme expérience emploi jeunesse de l'ACPL

8. RAPPORT

9. CORRESPONDANCE

10. AUTRES SUJETS

- 1. Paiement CIM
- 2. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales
- 11. Période de questions
- 12. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-28 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2023-02-29 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier et la séance d'ajournement du 31 janvier 2023.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-30

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 226 2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463 rue principale.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, le projet du règlement numéro 226-2023 intitulé Règlement numéro 226-2023 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 389 959\$ pour la réfection intérieure du bâtiment sis au 463 rue principale qui sera adopté à une séance subséquente.

4.2. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-31

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Stéphane Veilleux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 227-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 290 296\$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue principale.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Stéphane Veilleux, le projet du règlement numéro 227-2023 intitulé règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 1 290 296\$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue principale qui sera adopté à une séance subséquente.

4.3. AVIS MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT

2023-02-32

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Karine Champagne, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 228-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection d'une section du rang Le Petit-Shenley.

Il est, par la présente, déposé par madame Karine Champagne, le projet du règlement numéro 228-2023 intitulé règlement numéro 228-2023 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection d'une section du rang Le Petit-Shenley qui sera adopté à une séance subséquente.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2023-02-33

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de janvier 2023 au montant total de 389 199,60\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 42 996.99 \$

Factures payées: 60 243.57 \$ Factures à payer: 285 959.04 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RESSOURCE EXTERNE ARCHITECTES

2023-02-34 Considérant que le conseil municipal désire avoir le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant ;

Considérant que la firme d'architectes Atelier D peut nous fournir ce bilan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la firme d'architectes Atelier D nous fournira le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant.

6.2. RESSOURCE EXTERNE INGÉNIEUR

2023-02-35 Considérant que le conseil municipal désire avoir le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant;

Considérant que la firme WSP peut nous fournir ce bilan ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la firme WSP nous fournira le carnet de santé pour un bâtiment municipal existant.

6.3. ACHAT MATÉRIEL POMPIER

2023-02-36 Considérant que le chef pompier recommande l'achat de 4 radios pour se conformer à la Cauca;

Considérant que l'entreprise Le Pro du CB nous a fourni une soumission au montant de 2780\$ plus taxes pour l'achat de ces 4 radios;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat pour les 4 radios aux coûts de 2780\$ plus taxes soit autorisé et pris au budget du service incendie.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. COLLECTE DE SANG

2023-02-37 Considérant que Hema-Québec désire offrir une collecte de sang à St-Honoré le 26 mai ;

Considérant que la Municipalité possède un local pour les accueillir ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite du centre multifonctionnel Desjardins vendredi le 26 mai 2023 pour la collecte de sang gérée par Hema-Québec ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'événement et en sera la principale responsable.

7.2. RAPPORT FINAL PDT LOCAL TERRAIN DE VOLLEY-BALL

2023-02-38 Considérant que la MRC, dans sa politique de développement du territoire volet local, a promis une aide financière maximale de 21 123,49 \$ ou 80% du montant final pour le projet de terrain de volley-ball ;

Considérant que les factures sont compilées pour un montant de 26 404,36\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport financier pour le projet du terrain de volley-ball ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à fournir ce rapport de fin d'activité à la MRC pour recevoir les sommes restantes à l'entente.

7.3. DEMANDE DANS LE PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE DE L'APCL

2023-02-39 Considérant que l'Association canadienne des parcs et loisirs offre une aide financière dans le programme Expérience emploi jeunesse ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande d'aide financière pour le salaire d'un employé estival et d'un mentor ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière dans le programme Expérience emploi jeunesse de l'association canadienne des parcs et loisirs;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

8. RAPPORT

9. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2023.

10. AUTRES SUJETS

10.1. PAIEMENT CIM

2023-02-40 Considérant que la municipalité reçoit les services de la Coopérative Informatique Municipale pour le soutien à la comptabilité ;

Considérant qu'une facture de 8048,25\$ plus taxes doit être payée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 8048,25\$ plus taxes soit effectué à la Coopérative informatique Municipale.

2023-02-41 11.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

Considérant que selon l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit soumettre au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales ;

Considérant que le conseil doit approuver cette liste ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Qu'un extrait de cette liste soit transféré à la MRC Beauce-Sartigan.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2023-02-42 II est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 21 février 2023.

II est 21h05.

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier